

Des cas de H5N1 détectés chez des bovins laitiers aux États-Unis Mesures de biosécurité recommandées pour les troupeaux laitiers canadiens

Révisé : 5 avril 2024

Au 5 avril 2024, il n'y a encore eu aucun signalement du virus H5N1 chez des bovins laitiers au Canada. Santé animale Canada et ses divisions travaillent étroitement avec le gouvernement, l'industrie, les médecins vétérinaires, les partenaires régionaux et nationaux de la surveillance et les travailleurs et travailleuses des laboratoires, et continueront à communiquer les mises à jour et les ressources pertinentes à mesure qu'elles seront disponibles. Veuillez visiter le site Web de SAC, <u>animalhealthcanada.ca/accueil</u>, pour obtenir des mises à jour ou écrivez à info@animalhealthcanada.ca si vous avez des questions.

L'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), le virus influenza A (H5N1) et la grippe aviaire sont des expressions employées de façon interchangeable pour désigner les épisodes sanitaires qui touchent actuellement les bovins laitiers aux États-Unis. <u>Dans le présent document</u>, nous parlons des détections du virus H5N1 dans des échantillons d'origine bovine associés à la maladie.

Résumé de la situation aux États-Unis

- 25 mars 2024 : Des agences confirment la détection du virus H5N1 dans deux troupeaux laitiers au Texas et deux autres au Kansas où les bovins présentent les symptômes suivants : pertes de production, anorexie, lait ayant l'apparence du colostrum, changements de la consistance du fumier et autres surinfections.
- 26 mars 2024 : L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) déclare que les échantillons cliniques prélevés chez les bovins laitiers d'au moins une ferme laitière au Kansas et une autre au Texas ont été identifiés comme étant positifs pour l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N1 de la lignée eurasienne goose/Guangdong, clade 2.3.4.4b. Pour l'instant, aucun indicateur d'adaptation

- mammalienne ni de résistance aux antiviraux n'a été observé. Les organismes fédéraux et étatiques collaborent étroitement à surveiller la situation dans les États touchés.
- 29 mars 2024 : Les Laboratoires des services vétérinaires nationaux (NVSL) du Département américain de l'Agriculture (USDA) confirment la présence de H5N1 au Michigan dans un troupeau laitier ayant reçu récemment des vaches du Texas. Des résultats présumés positifs ont aussi été reçus pour d'autres troupeaux au Nouveau-Mexique, en Idaho et au Texas.
- 1^{er} avril 2024: Le Service d'inspection sanitaire des animaux et des plantes (APHIS) de l'USDA confirme la détection de H5N1 dans un troupeau laitier au Nouveau-Mexique et dans cinq autres troupeaux laitiers au Texas. Jusqu'à maintenant, l'USDA a confirmé la détection de H5N1 dans des troupeaux laitiers au Texas (7), au Kansas (2), au Michigan (1) et au Nouveau-Mexique (1). Les résultats présumés positifs pour le troupeau en Idaho n'ont pas encore été analysés par les NVSL. Les Centres pour le contrôle des maladies (CDC) signalent qu'une personne au Texas est séropositive pour le virus influenza A (H5N1), mais déclarent que l'infection ne change pas l'évaluation du risque de la grippe aviaire H5N1 pour la santé humaine dans la population américaine.
- 2 avril 2024 : L'USDA confirme la détection de H5N1 chez des bovins en Idaho.

POINTS CLÉS

- Aucune détection du virus H5N1 n'a encore été signalée au Canada au 5 avril 2024.
- Les tests actuels effectués sur des échantillons bovins positifs pour H5N1 aux États-Unis n'indiquent pas que la maladie se transmette davantage aux humains.
- Les laboratoires de diagnostic canadiens sont préparés et capables de détecter H5N1 chez les bovins laitiers au besoin.
- L'industrie laitière canadienne a l'avantage d'avoir un programme national d'assurance de la qualité, proAction, qui comporte déjà un solide volet de biosécurité pour réduire le risque d'introduction de la maladie dans les troupeaux.
- Selon l'Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux (FDA), « La position de longue date de la FDA est que le lait cru non pasteurisé peut contenir des microorganismes dangereux pouvant poser des risques graves pour la santé des consommateurs; à la lumière des détections de l'IAHP, elle rappelle les risques associés à la consommation de lait cru. »
- Il est interdit d'expédier du lait anormal au Canada.

Domaines d'intervention en matière de biosécurité

Les mesures de biosécurité pour protéger les bovins laitiers et la population du Canada devraient être axées sur ce qui suit :

- Réduire et restreindre l'accès des oiseaux sauvages aux bovins et à leur environnement.
- Restreindre les mouvements non essentiels des personnes et des bovins à la ferme.
- Songer à offrir aux veaux du colostrum/du lait pasteurisé ou à utiliser du colostrum/du lait de remplacement.
- Ne pas consommer de lait cru, ni en offrir à d'autres animaux de la ferme.
- Ne pas héberger plusieurs espèces ensemble dans le même bâtiment.
- Porter de l'équipement de protection individuelle (EPI) pour manipuler les bovins malades et les oiseaux sauvages malades ou morts et se laver les mains ensuite.
- Signaler au médecin vétérinaire du troupeau et au <u>Réseau canadien de la santé de la faune</u> toute augmentation du nombre d'oiseaux sauvages malades ou morts près du terrain de la ferme.

Mesures de biosécurité recommandées

Le virus H5N1 peut être propagé par les oiseaux sauvages ou d'une vache à l'autre (bovins infectés).

- Les oiseaux sauvages peuvent excréter le virus dans leurs sécrétions oral, nasales ou fécales. Les gens peuvent transporter le virus sur leurs chaussures et leurs vêtements et dans leur matériel et leurs véhicules. La voie de propagation exacte du virus H5N1 des oiseaux sauvages aux bovins est encore inconnue.
- Les bovins infectés peuvent excréter le virus d'une vache à l'autre dans le lait non pasteurisé (cru) ou dans la salive et les sécrétions respiratoires ou fécales. La voie de propagation exacte du virus H5N1 entre les bovins est encore inconnue.

Au Canada, le programme d'assurance de la qualité de l'industrie laitière, proAction™, comporte des conseils de biosécurité pour atténuer le risque d'introduction du virus H5N1. Voir le lien ICI.

Quand les appliquer	Voie de transmission	Atténuation du risque	Section de proAction citée
Maintenant	Par les oiseaux	Éliminer l'exposition à l'eau potentiellement contaminée	
	sauvages	- Nettoyer et désinfecter les abreuvoirs.	Nouveau
		- Exiger que les préposés au soin des animaux/le personnel	proAction BIO6 - En collaboration avec votre
		vétérinaire utilisent des pédiluves et portent des couvre-chaussures	médecin vétérinaire, établir et mettre en
		ou des bottes jetables.	œuvre une PN pour prévenir l'introduction de
		- Exiger que les préposés au soin des animaux/le personnel	maladies infectieuses par des membres de la
		vétérinaire portent des combinaisons jetables et des gants.	

Quand les appliquer	Voie de transmission	Atténuation du risque	Section de proAction citée
		- Maintenir de bonnes pratiques de lavage des mains.	famille, des employés, des visiteurs ou des fournisseurs de services
		- Si possible, évacuer/éliminer l'eau stagnante dans les environs.	Nouveau
		Empêcher l'accès des oiseaux sauvages/rongeurs aux carcasses. Porter de l'équipement de protection individuelle (EPI) pour manipuler les oiseaux sauvages/rongeurs morts.	Nouveau
		Signaler au médecin vétérinaire et au <u>Réseau canadien de la santé de la</u> <u>faune</u> les augmentations du nombre d'oiseaux sauvages malades et morts.	Nouveau
		Restreindre l'accès des oiseaux aux sources d'aliments. Nettoyer les restes d'aliments.	Nouveau
Maintenant	D'une vache à l'autre	Songer à pasteuriser le colostrum et le lait à offrir aux veaux ou à utiliser du colostrum et/ou du lait de remplacement.	Nouveau
		Réduire au minimum l'introduction de bovins dans la ferme et connaître	<u>proAction BIO4</u> - En collaboration avec votre
		l'état de santé des animaux de remplacement.	médecin vétérinaire, établir et mettre en œuvre une PN pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses lors de l'arrivée dans vos installations de nouveaux animaux provenant d'autres troupeaux
		S'il est impossible de cesser les introductions, mettre les bovins en quarantaine.	proAction BIO4 - En collaboration avec votre médecin vétérinaire, établir et mettre en œuvre une PN pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses lors de l'arrivée dans vos installations de nouveaux animaux provenant d'autres troupeaux
		Repérer et isoler immédiatement les veaux/bovins malades.	proAction BIO4 - En collaboration avec votre médecin vétérinaire, établir et mettre en œuvre une PN pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses lors de l'arrivée dans vos installations de nouveaux animaux provenant d'autres troupeaux
		Établir et mettre en œuvre une PN pour les bovins qui retournent à la ferme.	proAction BIO5 - En collaboration avec votre médecin vétérinaire, établir et mettre en œuvre une PN pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses lors du retour dans vos

Quand les appliquer	Voie de transmission	Atténuation du risque	Section de proAction citée
			installations d'animaux ayant été en contact avec d'autres troupeaux, p. ex. lors d'expositions, etc.
		Tester les bovins pour détecter des maladies particulières avant de les introduire dans le troupeau.	proAction BIO4 - En collaboration avec votre médecin vétérinaire, établir et mettre en œuvre une PN pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses lors de l'arrivée dans vos installations de nouveaux animaux provenant d'autres troupeaux
		- S'il y a lieu, songer à tester les animaux de remplacement pour	Nouveau
		l'influenza A; le médecin vétérinaire du troupeau peut contacter le	
		bureau local de santé animale de l'ACIA pour en savoir plus.	
		L'information sur les épreuves de laboratoire reste à déterminer.	
		4	
Maintenant	Les deux (par les oiseaux sauvages et d'une vache à	Éliminer les mouvements non essentiels de personnes.	<u>proAction BIO6</u> - En collaboration avec votre médecin vétérinaire, établir et mettre en
	l'autre)		œuvre une PN pour prévenir l'introduction de maladies infectieuses par des membres de la famille, des employés, des visiteurs ou des
			fournisseurs de services
		Installer une affiche de biosécurité avec des consignes au principal point	proAction BIO7 - Installer une affiche de
		d'accès de la ferme; l'affiche doit être visible du stationnement principal.	biosécurité avec des consignes au principal point d'accès
		Séparer les étables infectées des étables non infectées et imposer de strictes	proAction BIO6 - En collaboration avec votre
		mesures de biosécurité entre les installations.	médecin vétérinaire, établir et mettre en
			œuvre une PN pour prévenir l'introduction de
			maladies infectieuses par des membres de la
			famille, des employés, des visiteurs ou des
			fournisseurs de services
Visite suivante	Les deux (par les	Examiner les protocoles de gestion de la santé avec le médecin vétérinaire.	
du troupeau	oiseaux sauvages	- S'assurer que les protocoles de vaccination sont conformes au Plan	proAction BIO3 - En collaboration avec votre
aa ti oupcuu	et d'une vache à	de gestion de la santé du troupeau pour contrôler la propagation	médecin vétérinaire, établir et mettre en
	l'autre)	des maladies d'intérêt autres que l'influenza A.	œuvre une PN de vaccination contre des maladies précises

Quand les	Voie de	Atténuation du risque	Section de proAction citée
appliquer	transmission		
		 Évaluer les risques en identifiant les zones à risque pour la biosécurité et en expliquant comment réduire, éliminer ou gérer ces risques. Consigner par écrit tous les veaux/bovins malades et les traitements utilisés. 	proAction BIO1 - Compléter l'évaluation des risques pour la biosécurité avec votre médecin vétérinaire tous les 2 ans proAction BIO2 - Consigner des épisodes de maladie particuliers observés chez les vaches et chez les veaux

Nous encourageons les producteurs laitiers à surveiller étroitement leurs troupeaux et à contacter leur médecin vétérinaire si le troupeau présente tout symptôme anormal :

- Fièvre
- Léthargie
- Baisse soudaine de l'ingestion d'aliments
- Constipation ou diarrhée
- Lait épaissi ayant l'apparence du colostrum, ou absence de lait
- Baisse soudaine de la production laitière du troupeau

Nous vous rappelons que proAction interdit l'expédition de lait anormal au Canada :

SA25 : Avez-vous établi et mis en œuvre une procédure normalisée afin de réduire le risque d'expédier du lait anormal? (PN 3)

Il a été demandé aux **médecins vétérinaires du Manitoba et de la Saskatchewan** de contacter directement le médecin vétérinaire en chef (MVC) de la province pour qu'il/elle puisse utiliser son programme d'enquête sur les maladies pour intervenir efficacement.

Les médecins vétérinaires sont invités à contacter le <u>bureau local de santé animale de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)</u> si l'influenza est soupçonnée chez des bovins. L'ACIA fera un suivi et posera d'autres questions. Pour le moment, l'ACIA n'a pas indiqué que d'autres mesures seront prises. Elle continuera de jouer un rôle de soutien diagnostique et de signalement aux autorités internationales si l'IAHP est détectée chez des bovins. Elle travaille avec les parties prenantes (la communauté vétérinaire, l'industrie, les autorités de santé publique et les provinces et territoires) à coordonner une intervention nationale et continuera à réévaluer sa position si de nouvelles informations sont susceptibles de changer le niveau de risque pour les animaux, les personnes ou les échanges commerciaux.

Veuillez continuer de visiter notre site Web, <u>animalhealthcanada.ca/accueil</u>, pour obtenir des mises à jour et des ressources, ou écrivez-nous à info@animalhealthcanada.ca si vous avez des questions.

Santé animale Canada (SAC) est la seule organisation nationale à réunir des partenaires de l'industrie, du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux pour offrir des directives sur la cohésion, le bon fonctionnement et la réceptivité du système canadien de santé et de bien-être des animaux d'élevage.

Les informations contenues dans le présent document ont été résumées par la division du Système canadien de surveillance de la santé animale de Santé animale Canada.



Ressources

- American Association of Bovine Practitioners (AABP) une ressource sur les maladies des vaches laitières (réservée aux membres) https://aabp.org/resources/dairy_cow_disease/
- Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) L'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) chez le bétail https://inspection.canada.ca/sante-des-animaux/animaux-terrestres/maladies/declaration-obligatoire/influenza-aviaire/situation-actuelle-de-la-grippe-aviaire/l-influenza-aviaire-hautement-pathogene-iahp-chez-/fra/1711895796746/1711895797730
- Réseau canadien de la santé de la faune (RCSF) informations sur l'IAHP chez les espèces sauvages, y compris comment signaler des animaux sauvages malades et morts https://www.cwhc-rcsf.ca/index.php
- Système canadien de surveillance de la santé animale (SCSSA) page du Réseau des bovins laitiers https://cahss.ca/cahss-networks/dairy?l=fr-CA
- Western Canadian Animal Health Network (WeCAHN) HPAI in U.S. dairy cattle 2024 https://wecahn.ca/wecahn-networks/dairy-network/dairy-hpai
- proAction Biosécurité https://www.producteurslaitiers.ca/proaction/ressources/biosecurite
- proAction Biosécurité: Quelques bons conseils file:///C:/Users/Marie.Marie-laptop/Downloads/Bio-Quelques bons conseils-Final-juil2021-FR.pdf
- proAction Biosécurité pour les fermes laitières canadiennes : Norme nationale <u>file:///C:/Users/Marie.Marie-laptop/Downloads/Biosecurite-pour-les-fermes-laitieres-</u>canadiennes.pdf
- Beef Cattle Research Council informations sur la biosécurité https://www.beefresearch.ca/topics/biosecurity/
- US Department of Agriculture (USDA) USDA, FDA and CDC share update on HPAI detections in dairy cattle https://www.aphis.usda.gov/news/agency-announcements/usda-fda-cdc-share-update-hpai-detections-dairy-cattle
- US Department of Agriculture (USDA) Testing recommendations for influenza A in cattle https://www.aphis.usda.gov/sites/default/files/nvsl-hpai-dairy-testing-recommendations.pdf